

CHARTRE DES COMPETITEURS* ET DES ACCOMPAGNATEURS

* compétiteur = licencié "compétition". La licence *loisir* ne permet pas de participer aux différentes compétitions sauf si présentation d'un certificat médical de non contre-indication pour la compétition.

ENGAGEMENT DU CLUB :

1- Pour tout licencié (e) inscrit aux Perms ou à un Cours :

- Prise en charge financière des inscriptions aux épreuves du MELT sans contrepartie.
- Prise en charge financière de l'inscription à 1 épreuve du Championnat Départemental (Bloc ou Diff)

2- Pour tout licencié (e) inscrit à un Cours Perfectionnement ou Compétition :

- Prise en charge financière des inscriptions aux épreuves du MELT sans contrepartie.
- Prise en charge financière des inscriptions à 6 compétitions maximum inscrites sur le site de la fédération toutes disciplines confondues
- Organisation et prise en charge (transport et hébergement) sur les championnats de France jeune de bloc et de difficulté.
- Le club prend en charge les frais de déplacement des coaches, juges et assureurs suivant les règles établies par le CA en début de saison : par remboursement direct pour les foyers non-imposables et par abandon de frais pour les autres ;
- Selon les résultats de **niveau national** individuels établis en cours de saison et la situation financière du club, le CA peut décider de prendre en charge quelques compétitions supplémentaires ;
- Le club prend en charge les coûts de formation des juges de bloc et de voie ;
- Le club assure Conseils et suivi des compétiteurs sur la saison en cours.
- Le responsable Compétition du Club gère l'inscription des compétiteurs, assureurs et juges en conformité avec les règles et les besoins nécessaires au bon déroulement des compétitions.

ENGAGEMENT DU COMPETITEUR

Pour les compétitions officielles (site FFME)

- Être assidu sur tous les créneaux de cours pour lequel je suis inscrit.
- Respecter les règlements en vigueur et notamment les "règles du jeu des compétitions" mises à jour chaque année sur le site de la fédération ;
- Prévenir avant la date limite d'inscription pour tout désistement. Passé ce délai, un certificat médical sera exigé ou bien le compétiteur remboursera les frais engagés par le club ;
- Porter la tenue du club avec le logo visible lors de toute compétition officielle, des qualifications aux podiums. Un tee-shirt noir floqué par Décathlon Beaucauzé convient ;
- Se tenir informé des compétitions à venir via notre site internet rubrique « compétition », et prendre l'initiative de s'inscrire auprès du responsable Compétition du club, au minimum trois semaines avant la date limite des inscriptions.
- Inscriptions par mail à competition@asaescalade.fr
- Actu compétition du club : <https://asaescalade.fr/category/competitions/>
- Voir aussi : <https://www.ffme.fr/competition/calendrier-liste.html>

ENGAGEMENT DES PARENTS (pour les mineurs)

- Organisation du covoiturage et transport des compétiteurs du club.
- Le conducteur doit fournir copie de son permis de conduite et de l'attestation d'assurance à jour.

Nom Prénom
Signature (

N° Licence :
Pour les mineurs signature d'un parent) :